



Retrait d'une interdiction de contact.

Par **Fortalece**, le **03/02/2020** à **15:42**

Bonjour, j'ai pu lire plusieurs demande de se type sur ce site. Aucune reponse ne correspond à mon cas. Aout 2019 j'ai subi une violence de mon conjoint en étant alcoolisé. Une nuit d'hôpital et 3j d'itt pour moi. Entre temps il a ete suivi pour l'alcool et n'y touche plus. Il est passé le 15 janvier 2020 au tribunal correctionnelle. Il n'avait pas d'avocat pour cause de greve. Il en est sorti avec une amende, du sursi, et une interdiction de m'approcher. Je n'etats pas presente au tribunal car c'est à 400km de la où je vie actuellement. Et je n'ai toujours pas reçu de courrier me mentionnant ce qu'il c'est dit au tribunal. Je sais a peu pres ce qu'il c'est dis car contact avec un ami commun.

Nous voulons reprendre une vie commune, du moins reprendre des contacts. Il a fais appel du jugement par courrier au greffier. Maintenant que devons nous faire ?

attendre une reponse ? seulement auront nous une reponse a son appel ??

Que j'envoie au juge mes motivations a reprendre contact ?

Est-ce que au moins je vais recevoir un courrier du tribunal me mentionnant ce qu'il c'est dis le 15? Car mon conjoint en a reçu un mais il mentionnait seulement l'amende rien d'autre.

Par **amajuris**, le **03/02/2020** à **16:18**

bonjour,

affirmer au bout de 6 mois que votre conjoint ne touche plus à l'alcool, c'est très prématuré.

Je vous conseille de respecter l'interdiction de vous rencontrer sauf si vous voulez prendre le risque d'ajouter votre nom à la liste des femmes tuées par leurs compagnons.

salutations

Par **Fortalece**, le **03/02/2020** à **16:47**

Cela ne répond pas a mes questions. si vous n'etes pas apte a y repondre tracer votre route tout simplement. je viens ici pour avoir une reponse juridique ou de personne ayant vecu la meme chose. pas pour que le premier venu me dicte comment gerer ma vie. Cordialement.

Par **jodelariege**, le **03/02/2020** à **17:32**

bonjour

demandez à votre ami commun qu'il vous donne la condamnation du tribunal avec amende et interdiction de contact ... vous ne pouvez rien faire sans savoir exactement ce qu'il en retourne...dans le cas où votre conjoint aurait une' interdiction de contact avec vous (pour vous protéger pas pour se mêler de votre vie...) vous pouvez demander à lever cette interdiction mais le procureur refusera vraisemblablement car la justice a l'habitude des femmes battues qui ont du mal à se séparer de leur boureau certaines y arrivent des centaines de milliers sont bléssées , 150 environ par an meurent sous les coups de leur boureau et beaucoup se voient retirer leurs enfants car la justice estiment qu'elles sont incapables de protéger leurs enfants de la violence de leur boureau.....

Par **amajuris**, le **03/02/2020** à **17:56**

fortalege,

j'ajoute, que lorsque on vient poser une question sur un forum public donc accessible à tous, il faut être prêt à accepter toutes les réponses, même celles qui dérangent.

dans votre cas, je vous conseille de consulter un avocat.